

Consultation publique Projets de règlements P-08-048 et P-04-047-68 Projet de développement du site et de modernisation de la maison de Radio-Canada dans l'arrondissement Ville-Marie

Compte rendu de la rencontre préparatoire

Date: 12 novembre 2008

Heure: 9 h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal

Étaient présents :

Représentants de l'arrondissement et de la Ville :

M. Pierre Sainte-Marie, Directeur, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Arrondissement Ville-Marie

Mme Anne-Rose Gorroz, Conseillère en aménagement urbain, Arrondissement Ville-Marie Mme Nancy Shoiry, Chef de projet, Grands projets, Division de la planification et du développement du territoire, Ville de Montréal

Mme Christine Tarpin, Conseillère en planification, Service des communications et des relations avec les citoyens, Ville de Montréal

Office de consultation publique de Montréal :

M. Claude Fabien, Président de la commission

Mme Hélène Laperrière, Commissaire

M. Jean-Claude Boisvert, Commissaire

M. Michel Agnaïeff, Secrétaire de la commission

M. Simon Langelier, Analyste

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

Le président de la commission, M. Claude Fabien, souhaite la bienvenue et invite les participants à se présenter. Il indique que la rencontre a pour but d'expliquer le mandat de la commission et de préparer l'audience en précisant le déroulement de la consultation publique ainsi que le rôle et les attentes de chacun.

2. Le cadre de la consultation publique

Le président de la commission rappelle le mandat de l'OCPM et le code de déontologie auquel les commissaires sont assujettis. Il précise que la commission a pour devoir d'informer les citoyens, d'écouter l'ensemble des arguments, d'agir dans la transparence et d'observer une neutralité très stricte.

3. Le cheminement du projet

Le président de la commission demande aux représentants de l'arrondissement de préciser le cheminement du projet du point de vue des autorités municipales et de dire si d'autres études seront déposées aux fins de la consultation.

M. Pierre Sainte-Marie explique que le projet a franchi l'étape de l'approbation en première lecture au Conseil municipal et que des discussions avec Radio-Canada ont porté, entre autres, sur le logement social, le partage des coûts des infrastructures, l'aménagement des parcs, l'application des principes du développement durable, le transport collectif, le phasage du projet et les garanties de réalisation. Un certain nombre d'entre elles restent à poursuivre.

En réponse à une question de la commission, Mme Shoiry rappelle à la commission que toutes les dimensions du projet non couvertes par la voie réglementaire le seront par un accord de développement. Cet accord sera d'ailleurs adopté en même que les projets de règlements.

M. Sainte-Marie précise que toutes les études requises seront acheminées à l'Office, dès que reçues par l'arrondissement

4. La consultation publique

Le président de la commission explique le processus suivi.

La consultation publique portera sur les projets de règlements P-08-048 et P-04-047-68 modifiant la réglementation de l'arrondissement et le plan d'urbanisme de Montréal afin de rendre possibles le développement du site et la modernisation de la maison de Radio-Canada.

Un avis public annonçant la tenue de la consultation a été publié le 4 novembre. Des annonces ont suivi le 6 novembre dans les publications Le Ville-Marie, Voir, Métro et 24 heures. Elles seront reprises au cours de la semaine commençant le 9 novembre. Un communiqué de presse a été également publié. Quelque 14 000 dépliants ont été distribués dans le quadrilatère constitué par les rues Saint-Denis, Ontario, de Lorimier et le fleuve.

La consultation publique commencera par une séance d'information générale le 18 novembre, à 19 h. Cette première séance sera suivie par trois séances d'information thématiques, les 19, 20 et 24 novembre, toujours à 19 h. Elles porteront respectivement sur l'intégration urbaine, sur l'intégration sociale et sur la problématique des accès, de la circulation et du transport. Les séances se dérouleront au sous-sol de l'Église Saint-Pierre-Apôtre pour la première et dans une salle du Centre Saint-Pierre pour les suivantes.

À la séance d'information générale du 18 novembre, le promoteur et les représentants de l'arrondissement présenteront le projet et son cadre réglementaire. Ils répondront ensuite aux questions que les citoyens et la commission leur adresseront. Les présentations seront d'une vingtaine de minutes pour laisser le plus de temps possible aux questions des citoyens.

Aux séances d'information thématiques, les présentations devront être ciblées sur le thème de la soirée. Elles seront d'environ une dizaine de minutes. Elles seront suivies par un exposé qui sera le fait d'une personne ressource que l'Office invitera. Cet exposé, lui aussi d'une dizaine de minutes, portera de façon générale sur les grands principes qui régissent les thèmes choisis.

Une fois les présentations faites, les citoyens seront invités à s'inscrire à la table d'accueil afin de pouvoir poser des questions. Chaque citoyen devra se limiter à deux questions. Les commentaires ne seront pas admis à cette étape du processus.

La séance d'expression d'opinions et de présentation de mémoires se tiendra au Centre Saint-Pierre, le 9 décembre, à partir de 19 h. Chaque citoyen disposera d'un délai de 10 minutes pour faire sa présentation. La commission pourra par la suite poser des questions au citoyen. À la fin de la séance, le promoteur et l'arrondissement pourront exercer un droit de rectification. Ce droit ne pourra cependant être utilisé que pour rectifier des propos erronés.

En cas de besoin, des séances supplémentaires pourront être prévues les 10 et 11 décembre en soirée et dans l'après-midi du 11 si nécessaire.

La date limite d'inscription pour la présentation orale ou le dépôt de mémoire est le 4 décembre.

Une fois complétées les séances de consultation publique, la commission procédera à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédigera ensuite son rapport qui comprendra trois parties ainsi qu'une introduction et une conclusion. Ces trois parties sont : la description du projet, les préoccupations des citoyens et les enjeux ainsi que les recommandations.

5. Le rôle des porte-parole et des personnes-ressources du promoteur et de l'arrondissement

Au cours des séances publiques, il n'y aura pas d'échanges directs entre les citoyens et les représentants du promoteur ou de l'arrondissement. Chaque citoyen devra adresser ses questions au président qui les relaie au promoteur ou à l'arrondissement. La commission pourra poser des questions additionnelles et devra s'assurer que toute question reçoit une réponse claire. Il est recommandé d'inviter à la séance d'information tous les experts aptes à répondre à des questions spécifiques. Si toutefois une réponse ne peut pas être fournie séance tenante, il est possible de transmettre une réponse écrite à l'Office.

En réponse à une demande du président, M. Sainte-Marie indique qu'il sera le porte-parole de l'arrondissement, mais qu'il sera accompagné de Mme Shoiry qui traitera plus spécifiquement de l'accord de développement. De plus, un certain nombre de collègues interviendront en soutien lors des séances thématiques pour traiter des questions qui tombent dans leurs champs de spécialisation. Le président rappelle que toute communication avec la commission devra se faire désormais par le biais du secrétaire de la commission.

6. Le support logistique

L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation, de l'écran et de la sténographie. Le promoteur et l'arrondissement fournissent le matériel nécessaire à leur présentation respective.

7. Documentation

La documentation de référence est accessible au bureau de l'OCPM et sur son site internet, à l'arrondissement Ville-Marie et à la direction du greffe de la ville de Montréal. Par la suite, tout document déposé au cours de la consultation devient public, qu'il émane du promoteur, d'un citoyen, d'un organisme ou de la Ville. La commission peut aussi demander à un intervenant de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document qui sera rendu public aussitôt reçu.

8. Questions et enjeux

Le président de la commission informe les représentants de l'arrondissement et de la Ville qu'une liste préliminaire des enjeux soulevés par le projet a été établie. Il indique aussi que les commissaires ont pris connaissance des commentaires acheminés à l'Office par le Comité exécutif et qu'ils allaient y porter attention. Des échanges suivent.